

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 966

présenté par

Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 9**

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« les milieux terrestres et marins »

les mots :

« l'ensemble des écosystèmes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En ne visant que les milieux terrestres et marins, le risque est réel d'exclure certains milieux ni terrestres ni marins : sous-sol, grottes, nappes d'eau souterraine, rivières, biodiversité aérienne, etc. Pour plus de clarté, il convient donc de préciser que l'agence peut intervenir sur l'ensemble des écosystèmes.